

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2009

L'An deux mil neuf, le Vingt et Un septembre à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS LEAL LEPINE CHABAN BARGUES MAZZI ZHAR

Mesdames CHAVEROCHE REAUT VERDU CASTANIER

Mme SEUVE arrivée en retard

Etait excusée : Mme DERVAU a donné procuration à Mr DESPUJOLS

Date de convocation : 12 Septembre 2009

Secrétaire de séance : Mme CASTANIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21.07.2009

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2009 est approuvé.

REMARQUES

- **Réserve Foncière Terrains BOISSEAU** : 5045 m2 constituent la réserve foncière répartie comme suit :
 - 992 m2 le long de la RD 10
 - 910 m2 le long du chemin des Dagoisses
 - 2428 m2 emplacement le long du cimetière
 - 629 m2 le long de la RD 13

- **Pass Foncier** : 3 demandes ont été déposées auprès des organismes prêteur. Monsieur le Maire précise que la Commune ne traitera qu'avec les entreprises qui établiront un partenariat avec la Collectivité. Il précise que Monsieur BOISSEAU propose de faire un don de 8 000 € à la Commune pour de 2 logements éligibles au Pass Foncier.

- **Fermeture de la Poste** : avec les nouveaux statuts de la Poste, les bureaux de poste des petites communes risquent d'en subir les conséquences.

ORDRE DU JOUR

AUBERGE DE L'ANCIENNE POSTE : Validation et signature du Bail Commercial

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a changement de gérant à l'Auberge de l'Ancienne Poste. Monsieur VERNEDE Jean-Jacques a pris la succession de Messieurs MARTEAU et LEBRUN.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau bail conclu pour une durée de 9 années, prenant effet au 1^{er} octobre 2009.

Le montant du loyer annuel est fixé à 9 600.00 €, charges non comprises, que le preneur s'oblige à payer aux mains du bailleur, mensuellement et à terme échu, le dernier jour de chaque mois : le premier versement devant avoir lieu le 31 janvier 2010 et ainsi de suite, de mois en mois, jusqu'à la fin du présent bail.

En outre, le preneur devra verser un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

Tous les paiements devront être effectués entre les mains de Monsieur le Receveur des Finances de la Commune de RIONS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce bail commercial et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le signer.

TRAVAUX SUR LE RESEAU PLUVIAL RUE DU LHYAN

Les travaux sont terminés et les problèmes semblent résolus. En attente de la facture.

DON TOURNAGE FILM

A titre de remerciement, Les Auteurs Associés de PARIS ont remis à la Commune un chèque de 300.00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'imputer cette somme sur le budget du CCAS de RIONS.

PANDEMIE GRIPPALE : actions mises en place

Le nécessaire a été fait avec l'achat de masques, poubelles, dévidoirs, serviettes à jeter, désinfectants.

Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) est en cours d'élaboration : recensement des référents (Messieurs DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS LEAL Mesdames CHAVEROCHE DERVAU), gestion des stocks de consommables de la mairie, suivi des administrés, organisation des services.

DIAGNOSTIC TERMITES ECOLE

Un traitement anti-termites est nécessaire dans les classes N°1,2,3 et 4.

Deux devis sont présentés :

- Entreprise OMNISER-AUFRA de BLANQUEFORT pour 6 292.56 € TTC
- Entreprise DEGERT de RIONS pour 5 579.34 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise DEGERT pour ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR REPARATION DES DEGATS CAUSES PAR LA TEMPETE KLAUS

La tempête Klaus du 24 janvier 2009 a provoqué de nombreux dégâts sur l'ensemble de la Commune, notamment au niveau de l'Eclairage Public.

Afin de répondre aux problématiques urgentes et d'intérêt général lié aux enjeux de sécurité publique, nous avons dû réaliser ces réparations, indispensables à la sécurité des usagers.

Des devis ont été présentés par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant global de 2 903.42 € HT soit 3 67600 € TTC.

Monsieur le Maire fait part qu'au titre de subvention d'équipement aux collectivités locales pour les réparations des dégâts, les communes peuvent obtenir une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet cette subvention
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

Pour les dégâts couverts par notre assurance, un remboursement de 6 052.05 € a été versé à la Commune pour un montant global de réparations de 10 714.10 €

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Le Conseil Municipal de RIONS

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

DECIDE d'approuver l'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et de l'autoriser à le signer.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE RIONS

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur de la garderie périscolaire des écoles maternelle et primaire, à savoir :

<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE RIONS</p>
--

Article 1 : La Garderie est gérée par la municipalité de Rions. Tél 05 56 62 90 17

Article 2 : La garderie est ouverte aux enfants des écoles maternelles et primaires de Rions

Article 3 : Le personnel communal dédié à l'école encadre ce service, et assure la prise en charge des enfants

Article 4 : La garderie est assurée dans le restaurant scolaire, la cour de l'école, et les sanitaires de l'école sont à disposition.

Article 5 : L'accès se fait par le portillon près du Restaurant Scolaire : les personnes accompagnant les enfants doivent les amener à l'agent municipal responsable de la garderie le matin, et les récupérer auprès de l'agent le soir ; ceci en dehors des cas où l'enfant est pris en charge par le ramassage scolaire pour l'arrivée ou le départ de l'école

Article 6 : Les horaires d'ouverture sont de :

- De 7h30 à 8h50
- et de 16h30 à 18h30 précises

Il est impératif de respecter ces horaires

Tout dépassement d'heure fera l'objet d'une notification : la deuxième notification dans le mois sera assortie d'une exclusion d'une semaine de la garderie.

Article 7 : Une fiche d'inscription est exigée à chaque rentrée scolaire. Le présent règlement intérieur ainsi que les tarifs seront alors distribués aux personnes dont l'enfant ou les enfants sont inscrits. Cette fiche recense les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence ainsi que les coordonnées du médecin traitant : Les services de secours pourront être appelés en premier lieu si la situation l'exige.

Article 8 : Les demandes occasionnelles de garderie sont possibles : la mairie devra en être informée le plus tôt possible. Le jour même c'est l'enseignant de l'enfant qui devra être informé pour la garderie du soir et la veille pour la garderie du matin.

Article 9 : Si le comportement d'un enfant est incompatible avec le bon fonctionnement de la garderie, des sanctions pourront être prises sur décision du maire allant de l'avertissement à l'exclusion (temporaire ou définitive) de la garderie.

Article 10 : Une collation est proposée aux enfants lors de la garderie du soir. Des activités sont également organisées. Les devoirs peuvent être faits durant le temps de garderie.

Ce document doit être signé par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant.

FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE RIONS

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Date de naissance :
Classe :

Garderie

☐ **Matin**
☐ **Soir**
☐ **Matin et soir**

☐ **Tous les jours de la semaine**
☐ **Certains jours de la semaine (indiquez lesquels si réguliers) :**
.....

Personnes autorisées à récupérer l'enfant à la garderie :

Nom/ Prénom/ Téléphone/ Lien avec l'enfant (parent, grand-parent, assistante maternelle...):
.....

Nom/ Prénom/ Téléphone /Lien avec l'enfant (parent, grand-parent, assistante maternelle...):
.....

Nom/ Prénom/ Téléphone /Lien avec l'enfant (parent, grand-parent, assistante maternelle...):
.....

Nom/ Prénom/ Téléphone /Lien avec l'enfant (parent, grand-parent, assistante maternelle...):
.....

En cas d'urgence :

PREVENIR

1° : Nom/ Prénom/ Téléphone :

2° : Nom/ Prénom/ Téléphone :

Nom et coordonnées du médecin traitant :.....

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce règlement.

INFORMATIONS

- Rentrée scolaire : 147 élèves sont inscrits à l'école répartis en 7 classes
- Travaux : les travaux d'Isolation Phonique du Restaurant Scolaire, de la mise aux normes de la Décharge du Broussey sont terminés.
les travaux de Voirie commenceront la deuxième semaine de septembre
- Pétition sur le Bruit : une rencontre a eu lieu entre la Sous-Préfète de Langon, la Gendarmerie et les Maires du Canton : toutes les communes semblent connaître les mêmes difficultés (bruit, vandalisme, dégradations). Des actions plus rigoureuses sur RIONS seront mises en place.
- Recensement Général de la Population : il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.
- Arrêt de Bus scolaire à Larchey ou au Broussey : Madame CASTANIER demande que l'on se renseigne pour l'aménagement d'un arrêt de bus scolaire pour le collège de Cadillac
- Vide grenier : il aura lieu dimanche 27 septembre 2009
- L'Association Ici et Ailleurs organise un couscous le vendredi 02 octobre à la salle polyvalente . Prix du repas : 12 € pour les adultes 6 € pour les enfants.
- Petite enfance : Madame CHAVEROCHE fait part du compte rendu du centre de loisirs et du multi accueil. La baby gym (enfants de 3 à 6 ans) va reprendre les jeudi soirs de 16h30 à 18h à la salle polyvalente. L'école multisports (enfants de 6 à 12 ans) les vendredi soirs de 16h30 à 18 h dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45